



ALERTE

37 fédérations et associations nationales
Des collectifs inter-associatifs locaux
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

POUR

**L'ERADICATION DE
LA PAUVRETE**

**LES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE
SE MOBILISENT POUR QUE
L'ERADICATION DE LA PAUVRETE
SOIT L'AMBITION DE LA DECENNIE**

Janvier 2025

3

ACTIONS POUR MOBILISER CONTRE LA PAUVRETÉ

1. Une campagne de communication inédite

3 affiches seront diffusées dans une dizaine de gares, dans le métro parisien et sur 800 abris bus.

Ces affiches sensibilisent sur le risque de reproduction sociale et appellent à des solutions structurelles.

2. Une pétition sur la plateforme de l'Assemblée nationale

Cette pétition appelle les parlementaires à se saisir de leur pouvoir de contrôle de l'action du Gouvernement.

La pétition a vocation à être débattue par les députés en commission ou dans l'hémicycle.

3. Une mise en demeure du Gouvernement à se doter d'un objectif ambitieux

Le Gouvernement ne respecte l'obligation de se fixer un objectif quinquennal de réduction de la pauvreté (article 1^{er} de la loi RSA de 2008).

Le Gouvernement ne respecte pas non plus l'obligation de transmettre chaque année au parlement un rapport sur la pauvreté.

PETITION

Pour que l'éradication de la pauvreté soit l'ambition de la décennie

La France tolère aujourd'hui ce qui lui était inacceptable hier.

Plus de 9 millions de personnes sont en situation de pauvreté en France métropolitaine dont près de 5 millions en situation de grande pauvreté. Des milliers d'enfants dorment à la rue chaque nuit et, pour au moins 8 millions de personnes, l'accès digne à une alimentation suffisante, saine et durable demeure un défi quotidien. Dans le même temps, les entreprises du CAC 40 ont annoncé avoir versé près de 100 milliards de dividendes à leurs actionnaires pour l'année 2024.

Plus inquiétant encore, l'ascenseur social est largement en panne : selon l'OCDE il faudrait six générations pour qu'un descendant de famille pauvre atteigne le revenu moyen en France.

Pour autant, la pauvreté est loin d'être une fatalité. Elle résulte de la précarisation de l'emploi, d'inégalités sociales croissantes, d'un système d'aides insuffisant ou inadapté et surtout d'un manque de volonté politique. La volonté affichée dès 2018 d'enrayer le déterminisme social n'a en effet pas donné de résultats tangibles.

Depuis, force est de constater que la France n'a plus d'ambition en matière de lutte contre la pauvreté, et ce, malgré les promesses du président de la République notamment sur l'éradication de la grande pauvreté ou du sans-abrisme.

Dans ce contexte-là, les 37 associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui composent le Collectif ALERTE demandent à l'État de respecter les droits fondamentaux tels que définis dans le préambule de notre Constitution : « *La Nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence* » ainsi que son obligation inscrite à l'article 1^{er} de la loi RSA de 2008 de définir « *un objectif quantifié de réduction de la pauvreté* » tous les 5 ans et d'en rendre compte annuellement au parlement.

Nous appelons solennellement les parlementaires à rappeler l'État à ses obligations en matière de lutte contre la pauvreté et à s'engager personnellement pour que des politiques publiques ambitieuses soient mises en place.

Car la pauvreté a un coût social. Lutter contre la pauvreté est un investissement social qui engendrera des bénéfices économiques et sociaux bien supérieurs au strict coût pour les finances publiques.

Pourquoi une pétition sur la plateforme de l'Assemblée nationale ?

Cette plateforme permet d'adresser des pétitions à l'Assemblée nationale. Les pétitions peuvent ensuite être débattues par les députés dans l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale et, sous certaines conditions, en séance publique (à la demande d'un président de commission ou d'un groupe politique).



CAMPAGNE



Et si la pauvreté
n'était plus une fatalité ?

65
DE MÈRE
EN
FILLE
Pauvre

En France, il faut en moyenne
6 générations pour espérer en sortir.
Ensemble nous pouvons y mettre fin.



ALERTE

Agissez avec
les associations
de solidarité.

L'OBLIGATION DU GOUVERNEMENT

Une obligation claire et non remise en cause

L'article L.115-4-1, introduit dans le Code de l'action sociale et des familles par la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008, dispose :

« Le Gouvernement définit, par période de cinq ans, (...) un objectif quantifié de réduction de la pauvreté (...). Il transmet au Parlement, chaque année, un rapport sur les conditions de réalisation de cet objectif ainsi que sur les mesures et moyens financiers mis en œuvre pour y satisfaire ».

Ce texte crée une double obligation :

- Définir des objectifs quantifiés de réduction de la pauvreté ; la précision et le caractère quinquennal sont nécessaires pour structurer les politiques publiques.
- Publier des rapports annuels ; ce suivi garantit la transparence et le contrôle parlementaire.

La carence de l'État

Si un premier objectif a été publié en 2008/2009, il n'apparaît pas qu'il y a eu de nouvelle publication en ce sens depuis. L'absence de rapports depuis 2011 constitue une carence de l'État, en violation directe d'une disposition législative expresse et non abrogée.

Un recours préalable va donc être adressé au Premier ministre et à la ministre des Solidarités pour demander le respect des obligations de l'État.

COLLECTIF ALERTE

37 fédérations et associations nationales engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Créé en 1994 sous l'impulsion de l'Uniopss, le Collectif ALERTE est un lieu de réflexion et d'échanges inter-associatifs sur la pauvreté et l'exclusion et sur les meilleurs moyens de les combattre. Il réunit aujourd'hui 37 fédérations et associations nationales de solidarité, engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ancré dans les territoires, ALERTE regroupe également des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 8 régions.

ALERTE a pour objectif l'éradication de la pauvreté – prioritairement de la grande pauvreté – et de l'exclusion qui doit être une réelle priorité nationale, globale et durable. Il a pour vocation de porter auprès des pouvoirs publics et de l'opinion la parole des personnes en situation de précarité et d'exclusion, et d'influer sur les politiques de solidarité à mettre en œuvre, mais aussi d'intégrer la participation systématique des personnes concernées dans l'élaboration des politiques publiques.

Il s'appuie sur un objectif de reconnaissance des droits fondamentaux, dans le respect de l'égalité de tous les êtres humains, en promouvant l'accès de tous aux droits.



COLLECTIF ALERTE

15 rue Albert – CS 21306 – 75214 Paris cedex 13

Tél. 01 53 36 35 09 - cpenot@uniopss.asso.fr

www.alerte-exclusions.fr

X @CollectifALERTE